

DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
N°46/2016

SEANCE DU 29 Juin 2016

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 22

Date de convocation : 22 juin 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf juin à vingt heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal de la Commune de La Roche de Glun, régulièrement convoqué s'est réuni, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé CHABOUD, Maire.

Etaient présents : Mme BONHOMME Stéphanie, Mme BRACHET Claudine, Mme CHENE Martine, M. DUPLAT Dominique, M. FORIEL Bruno, M. GOUNON Michel, Mme GUIBERT Frédérique, M. MUTIN Gilles, M. OLLIER Jean-Pierre, Mme PONSONNET Ghislaine, M. Jacky PONTON, M. PRIMA Luc, M. STRANGOLINO Patrick, Mme VALLON Chantal, Mme Sophie VINOY.

Absents représentés : Mme BANKHALTER Catherine représentée par M. STRANGOLINO Patrick
Mme CHARDON Patricia représentée par M. CHABOUD Hervé
Mme DESBRUN Claudine représentée par M. OLLIER Jean-Pierre
M. LUBRANO Guy-Pierre représenté par Mme BONHOMME Stéphanie
M. PONSOT Pierre-Marie représenté par M. FORIEL Bruno
M. RAGEAU Laurent représenté par M. PONTON Jacky

Absent excusé : M. GUERBY Pascal

M. Dominique DUPLAT été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Vu le code de l'urbanisme ;
Vu la délibération du conseil municipal du 29 mars 2011 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,
Vu la délibération n° 61/2015 du conseil municipal du 13 octobre 2015 approuvant la décision de lancer une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme,
Vu l'arrêté municipal n° 217/2015 en date du 13 novembre 2015 portant prescription de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Roche de Glun,
Vu l'arrêté municipal n° 28/2016 en date du 4 mars 2016 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme,
Vu l'avis et les conclusions du commissaire-enquêteur,
Vu l'avis de la commission Urbanisme et révision du Plan Local d'Urbanisme en date du 14 juin 2016,

Considérant que les remarques effectuées par les personnes publiques associées, prises en compte, les résultats de ladite enquête et les recommandations du commissaire enquêteur, justifient des adaptations mineures de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L. 153-36 du code de l'urbanisme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve la modification n° 1 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local,
- Dit que, conformément à l'article L. 153-22 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en mairie de La Roche de Glun aux heures et jours habituels d'ouverture.
- Dit que la présente délibération et les dispositions engendrées par la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme ne seront exécutoires qu'après sa réception par le Préfet de la Drôme et l'accomplissement des mesures de publicité.

Le Maire
Hervé CHABOUD



*Certifié exécutoire par le maire compte tenu
De sa transmission en préfecture
Le
Et de sa publication le*